



U.C.S.A.cgt



Comité d'établissement Siège France télévisions

Déclaration des élu(e)s CGT du Comité d'Etablissement du siège de France télévisions

Les élus CGT ont été alertés par de nombreux témoignages de salariés de la restauration sur l'ambiance délétère qui y règne en raison de l'attitude d'autoritarisme adoptée par le bureau de CE siège, en charge de la restauration collective.

Ce comportement est difficilement compréhensible venant de la part de salariés de France télévisions qui, par ailleurs, étant élus ou responsables syndicaux, prétendent défendre les salariés de l'entreprise. Un comportement assez peu social, voire antisyndical, anti dialogue social de la part de ceux qui le dénoncent lorsqu'ils en sont les victimes.

Il est vrai que les personnels de la restauration ne font pas partie de la communauté de travail dans laquelle évoluent les membres du bureau du CE et qu'ils ne représentent aucun potentiel électoral.

Plus « patrons » que les « patrons », leurs procédés sont aux antipodes de ce qu'ils accepteraient pour eux-mêmes dans le cadre de l'entreprise France télévisions. Ils en dénonceraient avec force, et légitimement l'iniquité et la violence.

Dernier exemple en date, le bureau du CE Siège veut frapper au cœur de la représentation syndicale de la restauration en organisant une procédure disciplinaire à l'encontre d'un délégué CGT.

C'est là le symptôme de la volonté de s'en prendre aux salariés du RIE en s'en prenant à leur représentant.

Bien évidemment, la CGT de France télévisions ne laissera pas le personnel de la restauration se faire maltraiter, et la CGT interviendra avec tous les moyens de droits utiles pour faire respecter ces salariés et leurs représentants.

Paris le 10 juillet 2014